

Durée:

2 jour

(14h par jour hors pause)

Modalité d'organisation :

Formation en présentiel.

Formation de 2 à 8
stagiaires.

Lieu de la formation:

En centre de formation à
Uberach ou
en entreprise

Modalité d'accès :

Accessibilité aux personnes
en situation de Handicap :
nous consulter.

Coût de la formation:

Nous consulter*.

*Selon le lieu de la formation

Inscription préalable au
minimum 48h avant le début
du stage par retour de
convention signée.

*Selon le lieu de la formation

Objectifs :

Être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.

Progression pédagogique :

Modules théoriques

Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.

Exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés.

Protection des travailleurs : dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition.

Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales

Modules pratiques

Méthodes de travail et procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.

Utilisation des équipements de protection individuelle selon les consignes établies.

Méthodes Pédagogiques

Méthode affirmative & méthode participative.

Moyens Pédagogique

Salle de formation équipée, support papier, vidéo.

Matériels techniques / EPI

Chaussures de sécurité et gants de manutention sont obligatoires

Public :

L'aptitude médicale au poste de travail du travailleur, délivrée par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Suivi de l'exécution :

Feuille d'émargement signée par le stagiaire et le formateur, par demi-journée de formation.

Evaluation & Validation :

Une attestation de compétences d'opérateur chantier sera délivrée au stagiaire d'une durée de validité de 3 ans. Avant l'écoulement des 3 ans, un recyclage des compétences doit être effectué (durée : 1j.).

Cette attestation de compétence sera délivrée au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation théorique, pratique favorable.